1 Introduction
2 Analyse des dangers : bomaallygienepompelmoes
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 2-méthyl-2,4-pentanediol
2.5.2 1-méthoxypropane-2-ol
2.5.3 3-Butoxypropane-2-ol
2.5.4 Alcool gras C12-18, éthoxylé
2.5.5 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol
2.5.6 Chlorure de didécyl diméthylammonium
2.5.7 limonène
2.5.8 Linalool
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit bomaallygienepompelmoes
Company	BOMA
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **bomaallygienepompelmoes**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : bomaallygienepompelmoes

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **bomaallygienepompelmoes**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BOMA
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	6,5
Usage	Utilisation prévue : détergent (applications indiquées : AISE_SUMI_PW_8a_1_G, AISE_SUMI_PW_10_1, AISE_SUMI_PW_11_1, AISE_SUMI_PW_19_1).
Date FDS	2025-01-21

La FDS date du 2025-01-21. Elle a donc 1 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Chlorure de didécyl diméthylammonium devrait être classée H302 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 P310
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Retirer les vêtements contaminés. • Rincer abondamment la zone touchée avec beaucoup d'eau (ou se doucher). • Transporter immédiatement à l'hôpital.

eyes : • Rincer longuement avec beaucoup d’eau. • Enlever les lentilles de contact si possible et facilement. • Continuer le rinçage. • Emmener chez un médecin.

ingestion : • Laisser rincer la bouche. • Ne pas provoquer de vomissements. • Transporter immédiatement à l’hôpital.

inhalation : • Faire asseoir la personne en position droite. • Apporter de l’air frais. • Laisser se reposer. • Transporter immédiatement à l’hôpital.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 2-méthyl-2,4-pentanediol

Identification

- N° CAS : 107-41-5
- N° EINECS : 203-489-0

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 25.0 - VLE-15min (mg/m³) : 123.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2008Fiche n°167 - 2-Méthyl-2,4-pentanediolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-Méthyl-2,4-pentanediol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 1-méthoxypropane-2-ol

Identification

- N° CAS : 107-98-2
- N° EINECS : 203-539-1

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 184.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 369.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°221 - 1-Méthoxy-2-propanol et son acétateFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 1-Méthoxy-2-propanol et son acétate »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 2, 14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 3-Butoxypropane-2-ol

Identification

- N° CAS : 5131-66-8
- N° EINECS : 225-878-4

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Alcool gras C12-18, éthoxylé

Identification

- N° CAS : 68213-23-0
- N° EINECS : 500-201-8

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Identification

- N° CAS : 34590-94-8
- N° EINECS : 252-104-2

Concentration :less or equal to 2.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : None

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2024Fiche n°330 - (2-Méthoxyméthyléthoxy)propanolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« (2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 10-12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.6 Chlorure de didécyl diméthylammonium

Identification

- N° CAS : 7173-51-5
- N° EINECS : 230-525-2

Concentration :less or equal to 2.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- H302 Nocif en cas d’ingestion.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.7 limonène

Identification

- N° CAS : 5989-27-5
- N° EINECS : 227-813-5

Concentration :less or equal to 0.5

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMars 2024Fiche n°227 - DipentèneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dipentène »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[10-12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.8 Linalool

Identification

- N° CAS : 78-70-6
- N° EINECS : 201-134-4

Concentration :less or equal to 0.3

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile (norme EN 374) • Épaisseur : 0,35 mm • Durée de rupture attendue : > 480 min (8 h) • Contrôle préalable des gants avant usage et retrait sans toucher l'extérieur avec les mains nues
Yeux	- Lunettes de protection bien ajustées (pas de modèle précis fourni, mais doivent être adaptées à la substance).
Peau	-
Système respiratoire	- Masque épurateur à utiliser dans les zones présentant un risque respiratoire. Type de filtre recommandé : ABEK (conforme aux exigences pour protéger contre les niveaux préjudiciables).
Corps	- Vêtements imperméables. En cas d'utilisation de très importantes quantités, porter un masque et une combinaison de protection complète.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un contenant scellé, dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel. Éviter les incompatibilités : acides, bases, oxydants et réducteurs.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : détergent (applications indiquées : AISE_SUMI_PW_8a_1_G, AISE_SUMI_PW_10_1, AISE_SUMI_PW_11_1, AISE_SUMI_PW_19_1).